

<b>Séance du 09 juillet 2019</b>	
<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	L'an deux mille dix-neuf et le neuf juillet à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la mairie, sous la présidence de Madame Marie RONDWASSER
<b><u>Présents :</u></b> 11	<b><u>Sont présents:</u></b> Marie RONDWASSER, Francis LERE, Yannick PINON, Michel LANDREAU, Nadine GOUGUE, Françoise EBRARD, Sylvie GIRAUD, Francis GAULUET, Alain FONTENAY, Muriel TROCHET, Bertrand HARS
<b><u>Votants:</u></b> 11	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Nadine GOUGUE

**Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019 :**

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la précédente réunion joint à la convocation à la présente séance. Dans la négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Décisions du maire :**

Le maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le conseil municipal et indique que l'état figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

**Objet : 1/ PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU DOSSIER "DEPLOIEMENT DE LA FIBRE"**

Le maire présente les deux intervenants présents à savoir Mr Jean-Marie VANNIER, vice-président en charge de ce dossier à la CCLST ainsi que Mr TERRA, Directeur de Val de Loire Fibre qui prend la parole et dresse un état :

- de 2018 à 2022 : 300000 prises à construire
- retard d'une année dû à la difficulté de trouver des entreprises par manque de réponse à la consultation lancée ; des sous-traitants de grosses entreprises ont été contactés, 7 entreprises sur les 9 retenues continuent à travailler actuellement ; des tests vont débiter la semaine prochaine sur les communes de Larcay et dans le Loir-et-Cher ;
- une visite sera organisée en janvier-février 2020 afin de regrouper les divers fournisseurs d'accès lors d'une réunion publique ainsi qu'un forum ;
- conditions techniques : obligation d'enfouir entre les divers bourgs, enfouissement obligatoire à l'intérieur des bourgs si déjà existant, sinon en aérien ; le réseau est installé à proximité de l'habitation (au poteau) ;
- pour Mouzay notamment : début 01.09.2019, fin 29.12.2020 avec une commercialisation en mars 2020 ;

Le maire remercie ces deux intervenants qui quittent la séance.

**Objet: 2/ REVISION DU LOYER DE LA MACHINE A PAIN - 2019 22**

Le maire indique au conseil municipal que le contrat de location du distributeur automatique de baguettes établi depuis le 1er juin 2018 entre Monsieur Hervé HAMELIN, boulanger à Ligueil et la commune, prévoit une révision lors du bilan annuel réalisé à la date anniversaire du contrat et selon les résultats d'exploitation.

Une rencontre a été organisée afin de prendre connaissance du bilan annuel dressé par Mr HAMELIN. Les résultats font apparaître une quantité de pain vendue conforme aux prévisions, la connexion satisfaisante de l'équipement avec le service d'alerte, ainsi qu'un retour d'avis positifs de la population.

Le maire rappelle que le loyer mensuel est actuellement fixé à cent vingt cinq euros (125 euros) et demande au conseil municipal de se prononcer sur l'actualisation du loyer jusqu'au prochain bilan en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- maintient le loyer du distributeur automatique de pain à cent vingt-cinq euros (125 euros) par mois, révisable à la date anniversaire du contrat en juin 2020 ;

Il est fait part au conseil de la proposition de Mr HAMELIN d'organiser une animation le dimanche une fois par mois avec la vente de viennoiseries. Il est suggéré d'organiser cela lors des manifestations des cafés éphémères par le Comité des Fêtes ;

Il est indiqué que durant les congés de Mr HAMELIN (3 semaines en juillet-août), le distributeur ne sera pas approvisionné en pain faute de remplaçant.

Il est indiqué qu'à Paulmy, des casiers supplémentaires vont être installés et subventionnés par la CCLST.

### **Objet: 3/ REMPLACEMENT POUR CONGE MALADIE D'UN AGENT TECHNIQUE**

Le maire informe le conseil municipal que l'agent technique affecté aux services ménagers est en congé de maladie ordinaire depuis le 03 juin jusqu'au 14 juillet 2019 et qu'il a été fait appel à l'Entraide Lochoise pour pourvoir à son remplacement.

Le contrat de travail, confié à une personne habitant Ciran, a été établi à raison de 6 heures par semaine pour un coût de 18,40 euros de l'heure toutes charges incluses, sur émission d'une facture par l'Entraide Lochoise qui se charge de toutes les formalités administratives.

Le maire indique, qu'en cas de prolongation de l'arrêt de l'agent, le contrat avec l'Entraide Lochoise sera également prolongé (les personnels bénéficiant de contrats actuellement n'ayant pas souhaité accepter l'offre qui leur a été proposée au préalable) ;

### **Objet: 4/ POINT SUR LES TRAVAUX ET SUR LES DOSSIERS :**

- rénovation du logement communal de l'école : carrelage presque terminé, peinture et électricité (30%), plomberie (20%), VMC à installer par les agents communaux et l'artisan ;

- sécurisation de l'accès au clocher de l'église : le devis approuvé a été envoyé à GARIC SECURITE ;

- accessibilité dans les ERP : devis demandé pour la porte tiercée à la Maison des Jeunes, pictogrammes de signalisation et tablettes de bar commandés ;

- maison des jeunes : devis en cours, plafond à changer, proposition de prévoir un drainage pour évacuer l'humidité ;

- retard dans les travaux du PENA (réserve d'eau) à La Fastière ainsi que l'installation d'alimentation en eau potable à l'atelier municipal : attente de la traversée de route par l'entreprise CHERIOUX ;

- travaux de voirie : réalisés, le comblement des bords de routes sera à faire par les agents communaux le plus rapidement possible (relancer) ;

### **Objet: 5/ SITUATION FINANCIERE ET OPERATIONS COMPTABLES - Virement de crédits - 2019 23**

Une situation comptable est dressée faisant apparaître une consommation des crédits satisfaisante en fonctionnement et en investissement. Les projets inscrits en opérations d'investissement ont, dans la majorité, reçu un commencement d'exécution et les subventions attendues ont été demandées pour la plupart.

Le maire indique que l'opération n° 193 "logement école 6 place de la mairie" ainsi que l'opération n° 177 "accessibilité ERP" vont nécessiter un virement de crédits pour des travaux et achat d'équipements supplémentaires", présenté sous la forme suivante :

	DEBIT		CREDIT
article 022 :	- 3500,00 €	article 21318-177 :	+ 2000,00 €
		article 2132-193 :	+ 1500,00 €
article 023 :	+ 3500,00 €	article 021 :	+ 3500,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>- 3500,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>+ 3500,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer le virement de crédits présenté ci-avant.

**Objet: 6/ QUESTIONS DIVERSES - le Conseil :**

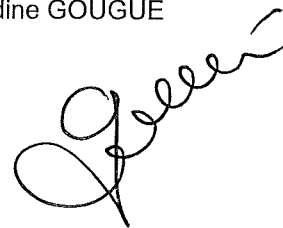
- prend connaissance du projet d'arrêté municipal réglementant la circulation, la divagation et le comportement des chiens dans la commune : chiens obligatoirement tenus en laisse sur la voie publique et dans les espaces publics notamment sur l'aire de loisirs, accès interdit dans certaines zones (bac à sable, aires de jeux des enfants...), accès libre au fond de la parcelle près des peupliers ;

**Après un tour de table :**

- il est indiqué que le jury départemental des maisons fleuries devrait passer très prochainement;
- il est demandé l'agrandissement du terrain de pétanque, en largeur ;
- il est rappelé la demande d'installer une sonnette pour la livraison de la cantine côté route de Varennes ;
- il est demandé un balayage plus régulier du bourg ;
- il est signalé qu'une enquête publique relative à une demande d'autorisation des carrières MORIN pour l'exploitation d'une carrière est actuellement en cours sur la commune de Varennes;
- il est envisagé la prochaine du conseil municipal le jeudi 12 septembre à 20h30.

La séance est levée à 20h15.

lu et approuvé,  
le secrétaire de séance,  
Nadine GOUGUE



**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 ET L.2122-23 DU  
C.G.C.T. ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL  
(délibération n° 2014-08-4 du 19 juin 2014 modifiée par la délibération n° 2014-09-4  
du 10 juillet 2014**

17 juin 2019	signature d'un devis de prestations pour la sécurisation de l'accès au clocher de l'église GARIC SECURITE, Manthelan 37	3 750,00 € TTC
24 juin 2019	signature d'un devis de prestations pour la maintenance de la pompe à chaleur de la salle 3PB et du logement communal 3 bis rue Paul Bernier STATION-B SARL BERTUCELLI, Preuilly S/Claise 37	199,20 € TTC 223,66 € TTC
24 juin 2019	signature d'un devis de prestations pour la remise en service de la sonorisation à la salle polyvalente ATS, Ligueil 37	1 840,09 € TTC
1 <sup>er</sup> juillet 2019	signature d'un devis de fourniture d'un panneau mobile d'interdiction de stationner « CEREMONIE » SES, Chambourg-sur-Indre 37	120,87 € TTC
1 <sup>er</sup> juillet 2019	signature d'un devis d'équipements et signalisation dans le cadre de l'accessibilité des E.R.P. HANDINORME, Wasquehal 59	233,16 € TTC
08 juillet 2019	signature d'un devis de travaux pour la réfection des plafonds de la cuisine et débarras salle polyvalente SAS Alain NAUDON, Saint-Senoche 37	2 557,44 € TTC